



Strasbourg, lundi 6 septembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/04597

Pris en application :

Règlement particulier de police du port, établi par arrêté préfectoral du 3 septembre 2014
 Arrêté préfectoral n°2021-021

Manifestation nautique et activités nautiques (5 EME EDITION COMPRENANT 200 CANOES ET 5 YOULETTES)

LA STRASBOURGEOISE EN CANOES

Appel à la vigilance (Eviter les remous) (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 02/10/2021 de 10:00 à 13:00

- o **Port autonome de Strasbourg, Bassin Dusuzeau**
- o **Port autonome de Strasbourg, Bassin des Remparts (Ecluse nord incluse)**

Commentaire :

L'association des courses de Strasbourg-Europe, en partenariat avec les clubs "ASCPA" et Strasbourg Eaux Vives organise une manifestation dénommée " La Strasbourgeoise en Canoë consistant en une randonnée comprenant jusqu'à 200 canoës et 5 yolettes, le samedi 02 octobre 2021 de 10h00 à 13h00, sur les bassins portuaires suivants: Bassin des remparts (à l'exception du franchissement de l'écluse Nord en se tenant éloignée d'une distance minimale de 300 mètres) et le bassin Dusuzeau, en direction de l'écluse 86.

A l'approche d'autres bateaux, les canoës devront serrer à droite et se rassembler en file afin de ne pas perturber le trafic des bateaux de marchandises, et des bateaux de croisières en particulier.

Les bateaux de marchandises, bateaux de plaisance et bateaux électriques naviguant dans le secteur concerné devront réduire leur vitesse et être particulièrement vigilants lors du dépassement ou croisement des participants à cette manifestation nautique.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

Port autonome de Strasbourg, Unité Ecluses et Appontements (UEA), 1 rue du Port du Rhin, 67002
 STRASBOURG
 Tél : 03 88 21 78 24 - Fax : 03 88 23 56 57

Date limite d'affichage :

03/10/2021

Chef de Service

Thomas SCHAEFFER